CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé au prix ordinaire des annonces.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les ANNONCES de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société, à dater de ce jour, sous la raison de GUINAULT & DELASSUS, pour les transactions d'encan en général. Leur magasin est situé rue St Louis entre Chartres et Levée, vis-à-vis Messrs. Carrière, Daran & Co.

Ils osent espérer mériter la confiance de leurs amis et du public par leur zèle et leur ponctualité. Leurs jours de ventes seront les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, et commenceront mercredi prochain, 17 du courant.

Ils se chargeront aussi des ventes de propriétés et d'esclaves, ainsi que des fonds de magasin, &c.

S. GUINAULT,
11 oct—3m A. DELASSUS.

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie du Gaz et de Banque, pour le renouvellement du certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque payés en plein, en faveur de Samuel Phillips & Lawrence Phillips, commerçant sous la raison de Jonas Phillips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. 1—3 oct 2m. 2ps.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON. Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans le département de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; des propriétés détruites, aux invalides; aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demandent l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans 12 fév—1an

CODE DE PROCEDURE DE LA LOUISIANE.

E J JOHNS & Co. ont maintenant sous presse une nouvelle édition du *code de procédure de la Louisiane*; avec annotations et renvois par Monsieur Wheelock S. Upton, membre du barreau de la Nouvelle-Orléans.

Les amendemens faits de tems en tems par la législature de cet Etat, seront publiés en entier au bas de chaque article ainsi amendé.

Des renvois seront faits au code français de procédure quand cet ouvrage pourra donner des éclaircissemens sur le texte de celui de la Louisiane, comme aussi à tels articles du code civil de cet Etat réglementaire de procédure, et toutes les fois qu'une interprétation de la cour suprême de cet Etat aura été donnée, un renvoi sera fait à icelle au bas de l'article qui a été en question.

Cet ouvrage sera imprimé sur du papier et avec des caractères semblables à ceux de la nouvelle édition du code civil. Un spécimen qui en a été soumis au public; les mêmes soins seront portés dans les rapports à celui ci comme à l'autre ouvrage.

Les éditeurs feront tous leurs efforts pour que cette édition corresponde avec l'importance de l'ouvrage et les désirs et suffrages du barreau de cet Etat.

Il sera prêt à être distribué dans le courant du mois de janvier prochain. On peut souscrire dès à présent, à raison de dix piastres chaque volume relié, six piastres payable d'avance, chez les soussignés.

1er sept—3m E. JOHNS & Co

MARRONNAGES.

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE—Parti marron le 22 septembre, l'esclave griffe nommé WASHINGTON, âgé de 21 ans, taille d'environ 5 pieds 6 ou 7 pouces, forte constitution et bienfait, cheveux épais et assez disposé sur la face. Il appartenait autrefois à une personne demeurant à la Baie St-Louis. Cet esclave a le pied et la figure et l'air tranquille, lorsqu'on lui parle. Il parle un peu le français et anglais. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le fera arrêter ou le conduira à la geôle où au soussigné.

SMITH, HUBBARD & Co.,
17 oct—15,2ps Rue de Chartres, No. 30.

$50 DE RECOMPENSE—Parti marron de l'habitation de M. Owen Jones, du comté d'Arkansas, Etat de l'Arkansas, près du débarcadère du Grand Lac, le jeune nègre WYITT, âgé d'environ 23 ans, n'ayant ni barbe; il a une barbe et porte ses cheveux longs. Il est haut de corps. On croit qu'il a une cicatrice sur sa joue gauche; il est platrier de profession et est un bon maçon. Ce nègre a été acheté dans cette ville de M. Fink, il parle français et anglais, il a été vu vers le 1er. de septembre dans la troisième Municipalité. La récompense susdite sera payée à celui qui le délivrera aux soussignés.

SMITH & VORHEES,
2 oct—1m 25, rue du Camp.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson, un nègre se nommant William, et se disant appartenir à M. Flora, demeurant sur la côte. La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds et deux pouces. Il est mince, le corps grêle, un peu bancal, le nez un peu fort et le regard...

29 sept—6m M. J. GARCIA—shérif

$25 DE RECOMPENSE—PATIS marron de chez le soussigné, depuis le 21 du courant, les esclaves suivans:— ALBERT, mulâtre âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces d'une très forte constitution ayant une dent de devant de moins, les oreilles... le regard sournois, et parle très lentement. Il était vêtu lors de son départ, d'une paire de pantalons de cotonnade bleue, chemise de cotonnade, un frac de coutil bleue et un vieux chapeau noir.

ROBERT SIDDENS, mulâtre, de couleur foncée, âgé d'environ 25 ans, taille d'environ 5 pieds 10 à 11 pouces, très fortement constitué, de grosses lèvres, et la figure pleine, son air est hardi... vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise de couleur, et d'un chapeau noir.

Albert sait lire et écrire, et cherchera probablement à contrefaire des papiers de liberté.

F. B. BIERN.
Passe Christian Mississipi, 21 septembre 1838.
Pour d'autres détails s'adresser à
FRANCIS TURNER & Co.
27 sept—1m 31, rue Poydras.

CENT CINQUANTE PIASTRES De récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Alexis La Branche. Ledit esclave a été vu en ville, ainsi qu'au bas du rail road Pontchartrain où il sert rien un cabaret. Edward se fait appeler à fois Hill, et a pour habitude de changer souvent de nom: c'est un griffe âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, yeux gros. Edward se fait aussi passer pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi. S'adresser à F J FORSTALL & BROTHER,
12 sept—2fpa 3, Front Levée.

$50 DE RECOMPENSE SERONT données pour l'arrestation de l'esclave JOHN, surnommé SIRUS, qui est parti marron, vers le 4 du courant. C'est un griffe d'une couleur foncée, âgé de 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ayant une cicatrice sur la joue gauche ou la droite; il a une bonne mine et paraît soumis. Il n'est dans cette ville que depuis quelques mois, et ne parle qu'anglais. Il est à présumer qu'il cherchera à monter le fleuve, ayant été employé une fois comme cuisinier à bord du bateau à vapeur Chief Justice Marshall.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis par le présent de ne pas recevoir ledit esclave à leur bord sous les peines portées par la loi.

L. EMMERLING,
Chez M. Planchard, Allée de la Bourse.
25 sept—2ps5

$10 DE RECOMPENSE—Partie marronne de l'habitation de McOctave Labranche, paroisse Saint Charles, le 10 de ce mois, la négresse nommée ELISABETH ou ELISA, appartenant à M. Adams Laiche. Elle est âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds 4 pouces, elle a le teint rougeâtre, la figure allongée et maigre, regard sournois, et ne parle qu'anglais. Elle a été achetée de M. J. V. Wager, au mois de mars 1838. On pense qu'elle doit se tenir au faubourg Ste Marie. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation de ladite négresse. S'adresser à la Nouvelle Orléans, à DEVEZIN & DOSSAT,
13 sept—1m 24, rue Gravier.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Bernard, 29 août 1838.
30 août—6m FRANCOIS GARIC—shérif

S'EST absentée il y a huit jours, une petite griffonne... nommée CATHERINE, âgée de 12 à 13 ans, ayant de gros yeux noirs, des sourcils bien fournis, bouche pointue et de grosses lèvres. Elle parle anglais et français et est créole de la Louisiane. Elle était vêtue d'un mouchoir à fond jaune et points verts, une robe à ramages verts et des brodequins, et avait des boucles d'oreilles en pierres blanches. Dix piastres de récompense seront données à celui qui pourra la ramener à la soussignée, rue Mandeville, entre Moreau et Casacalvo ou chez M. Nicol, rue Dumaine No 19. CELESTE PAWELL.
29 août—6m

$50 REWARD.—Will be given for the arrest of the slave JOHN, alias SIRUS, who absconded about the 4th inst. He is a dark griffe, 28 years old, about 5 feet 8 inches high, with a scar either on the right or left cheek; good looking, and submissive in appearance, is but a few months in this city, and speaks English only. It is presumed, that he will endeavour to go up the river, having been once employed as cook on board the steamboat Chief Justice Marshal.

Captains of steamboats are hereby cautioned not to harbour said boy, under the penalty of the law.

JAS. EMMERLING,
sept 25—10t at Mr E Planchard's, Exchange alley.

$150 REWARD Will be paid for the arrest of the slave EDWARD, belonging to Mr Alcée Labranche. The said slave has been seen in the city, also at the end of the Ponchartrain rail road, where his brother keeps a cabaret. He sometimes calls himself Hill, and is in the habit of frequently changing his name. He is a griffe, aged about 24 years, 5 f. 4 or 5 inches in height, has a round face, bushy head and thick lips. Edward endeavors to pass for free, and has probably forged free papers. Captains of ships and steamboats, and others, are cautioned not to receive him under the penalty of the law. Apply to F J FORSTALL & BRO.
sept 13—2p 9 Front Levee

PAR la barque Gazelle et le navire St. Cloud, de Philadelphie, un très grand assortiment de drogues et médicamens à vendre à la pharmacie du soussigné, en gros et en détail à des prix modérés.

A. A. PEYCHAUD,
Rue Royale, No. 123.

Chez le même—Plusieurs milliers de SANGSUES de première choix à des prix on ne peut plus raisonnables, tant en gros qu'en détail. 10 oct.

ECOLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES, *Dirigé par Mme. MARION et sa fille, successeurs de Mlle. Francillette Delfosse.*

Rue de Condé, No. 115, entre les rues Hôpital et Quartier. La maison ayant cour et jardin, très-spacieuse, et bien aérée, convient parfaitement pour ce genre d'établissement.

MADAME MARION et sa fille s'étant toujours consacrées à l'instruction de la jeunesse, espèrent par les soins particuliers qu'elles apporteront aux progrès des élèves, mériter les suffrages des parens qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Mr. Montilly, professeur de Français et M. MacManus, professeur d'Anglais sont attachés à l'établissement.

Ces dames feront observer dans leur pensionnat tous les devoirs de religion et se chargeront de faire communier les enfans qui leur seront confiés.

Les classes seront ouvertes depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 du soir.

Le cours des études du Pensionnat et de l'Externat comprendra: la lecture, l'écriture, la langue française, la langue anglaise, littérature française et moderne, la géographie, et la mythologie.

Tous les petits ouvrages à l'aiguille y seront également enseignés.

CONDITIONS:

PRIX de la pension entière, le blanchissage non compris, par mois	$16
Idem pour la demi pension,	10
Idem pour l'Externat, fournitures de classe comprises,	6
Idem pour les enfans au dessous de 7 ans,	4 50

Des talens d'agrémens pas à prix.

S'adresser pour de plus amples renseignements à l'établissement, où l'on délivre un prospectus détaillé.

9 oct—15,2ps.

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par B. GRANET, docteur ès-lettres. PASSAGE DE LA BOURSE, ENTRE CONTI & BIENVILLE. (*Où trouver des lieux de préférence à tout autre? Il est on ne peut plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.*)

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie contrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés et observés.

CONDITIONS:

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	5

1o Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.

2o. Un mois commencé se paie en entier.

3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences, les congés ou les vacances.

4o. Les paiemens doivent se faire régulièrement tous les mois.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 2, excepté le jeudi. 18 septembre

PENSION DE DEMOISELLES, *Rue Philippa, auprès du Gouvernement,* DIRIGEE PAR MADAME GRANET. CONDITIONS:

Demi-pension	par mois	$16
Externat	do	10
Piano	do	12
Harpe	do	12
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	10
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	8

1o Les livres, ardoises &c. se paient séparément.

2o Un mois commencé se paie en entier.

3o Les paiemens se font régulièrement chaque mois.

4o Il n'est fait aucune déduction pour les absences, ni pour les vacances.

Madame Granet est secondée par des maîtres choisis et M. Granet fait lui même les classes de français.

M. C. L. PARIS Bachelier-ès-lettres, ancien professeur en France et au Bâton-Rouge, chez Mr. Granet, se propose comme professeur de Latin, de Français, d'Arithmétique, d'Ecriture et de Dessin. Il donnera des leçons en ville et chez lui, rue d'Orléans 74, entre Bourbon et Dauphine; il accepterait une place de précepteur dans une famille Américaine ou Créole. 13 oct—6t

MONSIEUR MOROY, professeur de Mathématiques, ancien élève de l'école Polytechnique, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville, qu'il ouvrira le 15 octobre courant, 2 cours de Mathématiques, savoir: 1o. Tous les jours Cours d'Arithmétique, comprenant les 4 règles fondamentales, les fractions, la théorie des proportions, les anciennes mesures et les nouvelles, et la résolution des règles de Trois, de Société, de Partage et d'Escompte. 2o. 3 fois par semaine, cours de Géométrie, de Trigonométrie et d'Algèbre.

Pour faciliter MM. les employés des maisons de commerce, ces Cours auront lieu le soir, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

Conditions—Le prix de chaque Cours séparément $10 par mois, et pour les deux $15 payable d'avance.

S'adresser chez Mr. Boyer, chef d'institution, rue Royale, No. 106, ou à Mr. Chesandier, chez M. Gevilher, notaire, passage de la Bourse, entre St-Louis et Conti. 6 oct—2m2ps

INSTITUT DE LA MOBILE.—La session prochaine de cette institution commencera lundi, 15 de ce mois.

Cet établissement a maintenant deux ans d'existence et a déjà répondu pleinement à l'attente de ses fondateurs, tant pour la salubrité de sa situation que pour le succès avec lequel ont été appliqués les principes qui lui ont servi de base. Le but de cette institution est de combiner les avantages d'une éducation de collège avec la moralité et le bon ordre d'une famille particulière. Les enfans y trouvent un genre d'étude aussi complet et aussi libéral que dans le département inférieur de tout autre collège ou université des Etats-Unis et des plus l'avantage des langues modernes et surtout du français et de l'anglais dans toute l'étendue, tandis que d'un autre côté on veille à toute heure sur les mœurs des enfants, aussi soigneusement que dans une famille bien ordonnée.

Un exposé de l'objet et des avantages de cette institution, plus détaillé que ne le comporte un simple avertissement, a été distribué au public; les parens et toutes les personnes qui pourraient porter intérêt à l'institution voudront bien se le procurer.

CONDITIONS—Pension, blanchissage et instruction dans toutes ses branches—$300 par an, payables tous les six mois d'avance.

NORMAN PINNEY, principal, Mobile.

S'adresser à Wm. G. Hewes, Jas. W. Breedlove, Rob. Layton; Revd. N. S. Wheaton, Rev. T. Clapp.

11 oct—6

PENSIONNAT DE DEMOISELLES. LES MM. PLATET FRERES, ont l'honneur de prévenir le public que, sollicités depuis longtems par plusieurs parens de leurs élèves, ils ouvriront, à dater du 1er. novembre prochain, un pensionnat pour les demoiselles, dans le même local que celui qui sera occupé par leur pensionnat de garçons, auquel présidera Mme. son épouse.

Cette institution sera tout à fait séparée de celle des garçons. Ces Messieurs croient pouvoir se dispenser de donner le détail des différentes branches d'enseignement, dont l'établissement sera pourvu depuis longtems. Ils ont proposé de faire les sacrifices nécessaires, et de leurs frères qui sont arrivés récemment de France pour leur aider.

Le prix de la pension est de vingt piastres par mois. Les livres se paient séparément. Il n'est fait aucune déduction pour les absences. Un mois commencé se paie en entier.

Cet établissement est destiné pour les personnes de couleur. 25 oct—1m

ACADEMIE DE DANSE—(Nouvelle méthode)—Jean Davoit, danseur des deux jeunes professeurs des Dames du Sacré Cœur et dans les collèges de Baton-Rouge et Jefferson, se fait un devoir de remercier les familles de la confiance dont il a été l'objet, et a l'honneur d'informer le public qu'il compte se fixer à la Nouvelle Orléans à partir du 1er. novembre prochain, époque à laquelle il ouvrira son cours.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures des quadrilles les plus nouveaux, &c. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, et le prix de $20 par quartier, payable moitié d'avance. Les leçons particulières se paieront au prix de $12 pour 12 cachets.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire d'une bonne éducation, voudront bien lui continuer leurs suffrages.

Tous les jeudis, il lui donnera les progrès des demoiselles et y aura un grand bal dans le cours de la saison dans la salle des leçons qui sera indiquée ultérieurement. 5 oct—3m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE En 20 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre-arpenteur, ancien élève-inspecteur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode d'enseigner à lire, offre de montrer à Lire le Français en 20 Leçons, ainsi que la lecture de l'écriture... un nouveau procédé... Les personnes qui le désireront... rue de Toulouse, 126, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur applique la même Méthode abrégée et facile... la Tenue de livres, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, etc. et toute ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 13 mai—6m,2ps

LIBRAIRIE de la Nouvelle-Orléans, rue Bienville No. 16—NORMAN, STEEL & Co. Libraires-éditeurs d'ouvrages, importent de la librairie de Londres &c &c et vendent en gros et en détail; tiennent des livres de compte, de commerce, manufactures avec les meilleurs matériaux et garantis supérieurs; une superbe librairie, et fond des fournitures aux gouvernements, aux banques, officiers publics et maisons de commerce; vendent des matériaux pour le dessin, de commerce; des cartes à jouer, des cartes d'imprimerie, blanches, en couleur, émaillées, de visite &c. et tiennent aussi des livres de comptoirs et des agenda de Londres—Tous les articles de leur librairie sont garantis d'une qualité supérieure, et à des prix accommodans.

Ils exécutent des ouvrages en typographie et impriment des livres avec promptitude. 3 oct

LES soussignés viennent de recevoir par le Mozart, draps de toutes couleurs, satin noir et en couleurs, nouveautés de toutes couleurs, caleçons à corset, boutons de soie de tout genre, serge de toutes couleurs, gilets de soie dans le dernier goût, pantalons de satin noir et couleurs assortis, cravates de satin noir et en couleurs, cravates en poult de soie noir, &c.

29 sept—1m COLVIS & DUMA.

LES personnes qui désireront prendre place dans les chars, sur tous les points intermédiaires entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, sont particulièrement priées de faire quelques mouvemens ou signaux à l'ingénieur de la machine avant qu'il n'arrive à l'endroit, durant le jour. Mais après la brune, il est urgent pour faire arrêter les chars de faire des signaux avec une lampe. GEORGE MERRICK, Chef Ingénieur, R. R. de la N.-Orléans
13 sept—12 et de Carrollton.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Zotoff, venant du Havre, les articles suivans savoir: Spadrons dorés, épées à coliche marde pour officier, cordes à fourrage et aiguillettes en laine rouge pour artillerie, épaulettes, dragonnes, aiguillettes en or et fine pour sergent et caporal, flammes en crin rouge pour artillerie, tulipes dorées et argentées, pompons à flamme en poil de chèvre, cordes à fourrage en mail et argent, épaulettes et aiguillettes de chef de bataillon, en or mat, flammes en plumes de coq rouge; gants en soie fache-argent, pour Dragons; cravattes en laine rouge pour briquets; giberne d'infanterie, buffleteries et bretelles de fusil, &c.

Cols de satin et poults de soie à l'anglaise, chirolons, en peaux pour uniforme; gants soie noir et en couleurs; chaussettes de soie noir et blanc; mitaines noir et en couleur, fil à coudre de soie noir; caleçons à corset, bonnets de chasse et soie.

LOUIS A. BARBARIN,
8 sept 103, rue Chartres.

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, est dissoute. Elle prévient que la fabrique située près des Champs Elysées, est à vendre, ainsi... de MM. Depouilly frères & Co. ils continueront sur nouvelle échelle la fabrication du plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours assortis... Les personnes... à New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux... MM. les constructeurs, plâtriers ou entrepreneurs... rue Conti No. 119, ils tiendront aussi leur magasin les ciments jaunes et gris hydroliques, ciments romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des cultivateurs et des planteurs à des prix modérés.

Signé de la société pour la vente des plâtres JN DE POUILLY, T. DEPOUILLY & ses fils.

Pour les constructions seulement.
19juil DEPOUILLY & DEPOUILLY.

LIQUEURS FORTES—50 barils whiskey de Monongahela, 10 quarts de barriques whiskey irlandais; 40 barils genièvre, marque de l'Aigle; 20 quarts de caisses eau-de-vie de Cognac, supérieure; 10 do de Bordeaux; 40 barils eau-de-vie de pêche; 20 do mérise; 20 dito anisette, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
22 sept 60, rue des Magasins.

LE soussigné donne par le présent avis au public qu'il a été nommé agent de la compagnie d'Assurance de la Havane pour la Marine.
MICHAEL MOORE,
18sept 27 47, rue Bienville.

ART DE GRAVER SUR LA PIERRE. LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et mottos. On a avec eux, cachets en acier, portes-crayons dernier genre. HYDE & GOODRICH,
15 juin 15, rue de Chartres

SUCCESSION Dr. WILLIAM G. LOGAN, ci-devant des Nacogdoches. LES créanciers de la susdite succession sont requis de présenter un état de leurs réclamations respectives, et les tiers à l'appui, au soussigné, curateur de ladite succession, encoignure des rues de Chartres et de la Douane.

18 oct—10 GEORGE E. PAYNE.

A LOUER.

A LOUER—Un bureau situé au coin des rues Gravier et de la Place de la Banque S'adresser au No. 3, Place de la Banque. 15 oct

A LOUER—Une maison à trois étages, bâtie en briques, rue des Remparts, entre Toulouse et St. Pierre. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à
JOHN DUNCAN & Co.
15 oct—3. No. 25, Vieille Levée

A LOUER—Le magasin et maison de résidence, situés rue Royale No. 72, entre Conti et Bienville, S'adresser à
JOS. M. KENNEDY,
11 oct 16, rue des Remparts

A LOUER—La maison située rue Royale No. 239 entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital. Possession donnée de suite. JOS BARTHET,
9 oct 30, rue Toulouse

A LOUER—Un magasin à trois étages, en briques, faisant face aux rues de la Levée et Gallatin, entre Ursulines et Hôpital. S'adresser à A. PITOT, à la Cour de Paroisse.
9 oct—2p

A LOUER—Une partie du magasin No 74 rue Gravier, de plus un comptoir, No 44, rue du Camp, s'adresser à
ROBERSON & SEWALL,
5 oct 44, rue du Camp.

A LOUER—Le second étage du magasin No 41, rue de Chartres; on peut en donner possession immédiatement.
29 sept—2p DAMERON & OTTO.

A LOUER. CETTE jolie maison, bien commode, située dans la rue Conti, entre les rues des Remparts et Bourgogne, actuellement occupée par M. Wm. Henderson. Elle est bien disposée pour recevoir une grande famille. On en peut donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à
J. ROBERT & Co.
25 sept—1m 47, rue Bienville

A LOUER—Une maison au 2me étage rue de Chartres, no 27. S'adresser à
22 sept 1m DURAND & UZURAU.

A LOUER. Un grand magasin de dépôt construit en briques et à trois étages, situé rue Toulouse No 54, vis-à-vis de la banque des Citoyens. S'adresser à CARRIERE, DARAN & Co.
19 sept 11 & 15, rue St. Louis,

A VENDRE—Une maison de résidence dans le centre de la ville, qu'on loue $1200 par an, et susceptible d'augmentation. Le prix qu'on en demande est $10,500 comptant, ou l'équivalant du comptant en ajoutant un intérêt de 5 pour cent par an. EDW. GOTTSCHALK,
12 oct Courtier.

A VENDRE—Un lot désigné par le No. 4, du plan de la ville McDonough, rive droite du fleuve, mesurant 300 pieds carrés, situé entre les rues Dumaine, de Armas, Adams et la Levée, avec une belle maison dessus, et les grandes bâtisses servant de cuisine et cases à nègres, écuries, pigeonnier, cave, &c.

Deux lots contigus de forme irrégulière, désignés par les Nos. 19 et 25 du Bourg Messy, comprenant ensemble, 22 terrains environ, de 60 pieds sur 120 et se trouvant sur la même ligne que le précédent, de sorte que ces lots déjà en culture, offrent tous les avantages possibles pour un jardin.

L'ilet No. 4, serait très convenable pour l'atterrage du ferry de la 2me Municipalité étant au centre de la ville McDonough et contenant tous les édifices nécessaires à un pareil établissement.

Si d'ici au 20 courant, ces lots ne sont pas vendus à l'amiable par Didion, courtier, ils le seront le dit jour à la Bourse, rue St. Louis, à midi, par Doriocourt et Didion, encanteurs, à des conditions avantageuses.
4 oct—5 2ps

A VENDRE—Une négresse africaine, petite taille, âgée d'environ 33 ans, bon caractère et très bon sujet, parfaitement garantie, un peu cuisinière et blanchisseuse, bonne jardinière, marchande, fidèle.

Si d'ici au 3 novembre prochain elle n'est pas vendue à l'amiable par Didion courtier, elle le sera le dit jour par Doriocourt & Didion encanteurs à la Bourse de Cité rue St. Louis, à midi.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6 mois en un billet et hypothèque, endossé à la satisfaction du vendeur.

L'acte de vente devant M. Foulon au frais de l'acquéreur. 9 oct—4,1ps

MOULIN A PAPIER A VENDRE.

CET établissement bien connu, situé derrière la presse à coton à vapeur de la Levée, faubourg Washington, en cette ville. Cet établissement consiste en la manufacture de papier, et en une maison adjoignant, à trois étages et bâtie en briques, et cabanes à nègres; le tout couvert en tuiles et calculé pour offrir toutes les commodités d'une résidence, au propriétaire ou au directeur.

Il y a une machine à vapeur horizontale à haute pression, de la force de 100 chevaux, et huit bouilloires à cylindres, capable de fournir à la machine, et des appareils pour sécher et faire fonctionner deux larges pompes qui fournissent toute l'eau nécessaire à l'établissement. Il y a quatre machines pour couper le papier, et trois grandes machines à cylindre à vapeur pour sécher.

Cet établissement sous le rapport de la perfection des machines ne le cède en rien à aucun autre des Etats-Unis, et les dernières améliorations y ont été apportées.

Il se trouve maintenant en main, une grande quantité de morceaux de cordes et de chiffons; et un approvisionnement du premier article pourra se trouver être obtenu à la presse à coton; les chiffons sont très communs en ville et dans ses alentours. Pour d'autres informations, s'adresser à D. F. GUEX,
Secrétaire de la Presse à coton à vapeur
21 août—2m, 2ps de la Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No 152, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de simple carie, principalement celles de la partie antérieure de la bouche (les canines et incisives) pour les empêcher de s'altérer...

Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, rugine et corrige la déviation des enfans et fait toutes les opérations chirurgicales et mécaniques de la bouche.

Il prend des abonnés à l'année.

N. B. Le Docteur Duperron voulant fréquenter à tout le monde les moyens d'obtenir ses soins, non seulement prendra généralement des prix modérés, mais encore consentira un jour par semaine, le samedi, pour donner gratuitement aux personnes indigentes, des consultations, arracher ou guérir les dents et faire ses opérations chirurgicales et dentaires.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Jean Ruello a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il a transporté son domicile rue St. Pierre, entre les rues Ste. Anne No. 63. Il continue à traiter les maladies de la vue ainsi que les hernies et les panaris dont il enlève la douleur en trois heures sans opération, et les guérit parfaitement en trois jours. De plus il traite les pauvres et leur donnera des consultations gratuites depuis 10 heures jusqu'à midi.

Il guérit sans opérations, la vue, les taies, les excroissances de chair et généralement toutes maux d'yeux.
10 oct—1

CHANGEMENT DE DOMICILE—Godfrey Lawrie et Small ont transporté leur magasin au No 28, Vieille Levée. 8 oct

COKE—(Charbon dépouillé du gaz)—Le prix du coke à dater du 1er. octobre, sera de cinquante cents par baril dans la cour de l'édifice du gaz; et on en prendra un centime de moins par baril à la... dépôt de charbons.

L'avantage que possède cet article de chauffage sur le charbon anthracite et bitumineux, devrait engager toutes les familles à en faire usage. Il n'a ni fumée ni odeur, et brûle en donnant une chaleur douce et agréable et n'ayant aucune des qualités désagréables de la fumée et de la mauvaise odeur.

On recevra les ordres au bureau du gaz, allée de la Banque. G. W. WELLS,
29 sept—1m Secrétaire.

CHARBON DU CANNEL—Un lot de choix de ce charbon en magasin—Les soussignés recevront par les premiers arrivages d'Angleterre, de Philadelphie et de Pittsburgh, leur approvisionnement de charbon qu'ils ont importé cette année. Ceux qui voudraient faire leur approvisionnement pour l'hiver feront bien de s'adresser à W. E. & R. MURPHY,
27 sept 132, Vieux Bassin.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel Leyrpool et Leigh. Peach Mountain de première qualité, soit pour la grille, les fourneaux, à l'usage des familles, ou du bois en caisses, qu'ils ont vendre à une quantité convenable aux acheteurs à des prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville ou par la poste seront promptement exécutés.
23 sept—6m B&A SOULIE.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan si les lieux le samedi 20 du présent mois, à 10 heures de l'après midi par F. Dufillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire

NOUVELLE MUSIQUE NATIONALE, de MANOUVRIER—Grande marche triomphale de la Légion de la Louisiane, composée par G. P. Manouvrier—*Light of other days*, variations sur le célèbre air de Balfe, de l'opéra," Maid of Artois," composée par G. P. Manouvrier.—Dost thou love me my Mary to day, chanson nouvelle favorite, composée par G. P. Manouvrier—Walse Zéphyr, composée par Manouvrier, et un assortiment de nouvelle Musique, vocale et instrumentale, française, italienne, anglaise et allemande, régulièrement importées d'Europe et du Nord. E. JOHNS & Co.
9 oct—1m Enc. St.-Charles et Commune.

NEGRE A LOUER OU A VENDRE. ON demande à louer ou à acheter à des conditions raisonnables et à terme, un jeune nègre de 12 à 13 ans, habile au service d'une maison. S'adresser à M. J. Bayon, imprimerie de l'Abeille.
6 oct

RUM de la Jamaïque et Genièvre de Hollande—Reçu par les soussignés et à vendre en débarquement du paquebot Orléans et Mississipi, de New York:—10 pipes genièvre de Hollande, 1re. qualité, 4 boucauts rum de la Jamaïque, do 40 caisses fromage de Goshen.
CARRIERE, DARAN & Co.
9 oct. Rue St. Louis Nos. 11 et 15

A VENDRE—Actions des banques des Améliorations, des Citoyens, de la Cité, du Gaz, du Commerce; des Compagnies d'Assurance des Négocians et de l'Océan. EDW. GOTTSCHALK,
12 octobre Courtier.

A VENDRE—Deux bons chevaux convenables pour une voiture ou dray; ils sont tous deux acclimatés. S'adresser à LONG & GRIVOT.
9 oct No. 12, rue Poydras

MOUSSELINE SUISSE—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages, des manufactures de St. Gall, en Suisse, un joli assortiment de mousseline, à rideaux et à draperie, qui seront vendues à bon marché, pour clôre une consignation.
JAMES D. DENEGRE,
10 oct 16, rue de la Douane.

LE soussigné offre à vendre en débarquement de la barque Catalonien, venant de Marseille,—

4000 livres gros sel,
200 barriques vin de Marseille, 9 do. vin blanc,
21 demi barriques vin de Marseille,
129 caisses vin rouge de Médoc,
120 do. do. Muscat,
3 do. do. Madère fin,
20 do. d'Absinthe,
20 do. liqueurs assorties en bouteilles et en cruchon en porcelaine.
80 paniers huile d'olive,
200 caisses vermicelle, macaroni et lazagne,
6 barils huile d'olive, de 30 galons,
311 carreaux de marbre hlanc, de 12 pouces carrés,
26 estagnons eau de fleur d'oranger,
40 barils crème de Tartre,
160 caisses raisins,
6 balles amandes cassées,
12 barils peintures vertes,
30 balles de bouchons, 3 do. pour liège,
190 caisses savon bleu vif de Marseille,
266 livres saucissons,
19 sacs de diverses graines,
48 douzaines bas de soie,
1 caisse contenant 15 douzaines serrures,
20 balles pailles en sorte, coriandre, racine, bonsiante, conise de Malthe, nouvelles, alpistes &c.

S'adresser sur la Levée, en face de la halle aux légumes, ou au coin de la Vieille Levée, No. 162, entre Quartier et Hôpital. PLAISENT JEUNE.
21 août—1

Samuel Slater Abraham Trier
SLATER & TRIER.
Expéditeurs et négocians commissionnaires.
No 40, rue Poydras,
NOUVELLE ORLEANS.

RÉFÉRENCES,
Abijah Fisk, S. G. Blanchard, Hart M Shiff, A. M. Nathan, Kohn, Daron & Co. — Nouvelle Orléans.
J. D. & M. Williams, Griggs, Wild & Co, Thomas Vose — Boston.
Roberts Brothers & Co, Leverett & Thomas — New York.
Von Puhl & M. Gill, Stanford & Davis, Glasgow, Shaw & Tatum — St. Louis.
S. Rider & Co. Hawley, Page & Dunlap, A. R. Skidmore — Alton.
J. B. Marshall & Co, Pope, Davis, & Co — Louisville.
Irwin et Whiteman — Cincinnati.
Moses Harris — Mobile.
29 juin—3m

MAIS—1200 sacs maïs de qualité supérieure, récemment reçu et à vendre par
HEFFORD & BORGENFREY,
10 oct 84, rue du Commerce.

PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nelle. Orléans, j'exposerai en vente publique, le 19 novembre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, un terrain dans l'ilet No. 106, du faubourg Franklin; lequel mesure 59 pieds 6 pouces face à la rue Moraleur, sur 21 pieds de face à la Promenade Washington, saisi à la poursuite de J. F. Fouché.

Conditions comptant. B. BEAUREGARD,
16 oct marshal.

Hagliani contre Mr. et Mme. Boucier.

EN vertu d'un alias ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable A Lanusville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 20 d'octobre 1838, à 5 heures P. M, à mon office no. 26, rue Madison, une table, un bureau, une ... et divers autres articles, saisis dans cette affaire.

Conditions comptant.
10 oct B. BEAUREGARD, marshal.

Denis Falvey vs. Jules D'Amérigue.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. A. Lanusville, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 20 d'Octobre 1838, à 5 heures P. M. à mon office, No. 26, rue Madison, quatre chaises, un bois de lit et divers autres articles, saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant.
10 oct B. BEAUREGARD, marshal.

COUR DE CITE. James Harbinson contre W. Scott—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique le 19 octobre 1838, à 5 heures P. M. à mon office No. 26, rue Madison, une table, une ... sept lits ... saisis dans cette affaire. Conditions comptant. 5 oct B. BEAUREGARD, marshal

V. David contre J. B. Ory.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 30 octobre 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux terrains situés derrière cette ville, dans l'ilet No. 42, compris entre les rues St. Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne; lesdits lots mesurant chacun (mesure américaine) 25 pieds 6 pouces de face à la rue St. Louis, sur 102 pieds de profondeur, sur un plan dressé par J. Pilié, et déposé en l'étude de G. T. Gaite, notaire public; ainsi les améliorations dessus, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions: comptant. B. BEAUREGARD,
22 sept marshal.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 d'octobre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale,

1o. Un terrain au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 38, sur un plan dressé par L. Bringier et déposé en l'étude de H. Pedesclaux, n. p. ledit lot ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue White, sur une profondeur irrégulière de 74 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 18, et de 105 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No. 37.

2o. Un terrain au faubourg Castanedo, désigné par le No. 9 à un plan dressé par L. Surgi, déposé en l'étude de H. Pedesclaux not. pub., ledit lot ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Johnson, 113 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 1 et 7; 121 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 10 et 31 pieds 9 pouces de ... du fond; saisis à la poursuite de L. F... et L Ferrand fils.

Cette créance, la seconde et la dernière, la susdite propriété sera vendue à un crédit de 12 mois au plus haut enchérisseur, en bons endossés à la satisfaction dit marshal, avec 5 pour cent d'intérêt par an et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

5 oct B. BEAUREGARD—marshal

Chs. Urquhart vs. P. Bofill.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nlle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 24 octobre 1838, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les droits, titres et intérêts, au défendeur à un billet, c'est-à-dire, le quart, du dit billet; tiré par J. Henderson et Chs. Shipman, daté à la Nouvelle Orléans, le 24 de décembre 1836, et payable à la Banque du Commerce de cette ville, à trois ans de date, tiré à l'ordre de et endossé par D. M. Hughes, aussi endossé par Thomas Duplessis, pour la somme de 3,339 piastres, lequel billet est maintenant en la possession de C. McMillen, Esq. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions—comptant.
5 oct B. BEAUREGARD, Marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 15 de Novembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale.

Un lot de terre situé à Gentilly, désigné par le No. 11, à un plan dressé par A. D'Hémécourt, déposé en l'étude de J. Mossy, notaire public, lequel lot mesure (mesure française) 180 pieds de face au chemin Gentilly, sur à peu près 3720 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; saisi à la poursuite de J. Berthold & J. B. Maupas. Conditions comptant.
8 oct B. BEAUREGARD, marshal.

M. V. Laburre contre Sinnott.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 23 d'octobre 1838, à 5 heures P. M. à mon office, No. 26, rue Madison, une montre en or et une chaîne, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant.
12 oct B. BEAUREGARD, marshal.

A. Maurin contre J. B. Ferro.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 14 de novembre 1838, à une heure de l'après midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale.

Deux terrains situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1 et 3, de l'ilet No. 33, sur un plan particulier, dressé par R. Ferrière, et déposé en l'étude de L. Ferand notaire public, lesquels lots mesurent (mesure française) chacun 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur quatre vingt-dix-sept pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations dessus, saisis dans cette affaire.

Conditions comptant.
11 oct B. BEAUREGARD, marshal.

SUCCESSION CALDERON—Vente par le Registre des Testamens.—Le mercredi, sept novembre 1838, à midi, en vertu d'un ... exécution d'un ordre de vente émané de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Ramon Calderon h. c. l. la propriété ci-après décrite et dépendante, savoir:

Un terrain avec bâtisses au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant vingt cinq pieds de face à ladite rue de Craps, sur une profondeur de cent vingt-sept, mesure française, ensemble les bâtisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
5 oct Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé devant M. Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

SUCCESSION DE MAHY. Vente par le Régistre des Testamens.

LE Samedi, 10 novembre 1838, à midi, en vertu d'un décret rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Joseph De Mahy, les esclaves suivants dépendant, savoir:

NED, nègre de champ, africain, âgé de 50 ans, ayant un ...

ET MARIANNE, négresse de 20 ans, un peu cuisinière et domestique de maison.

Conditions—six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant le Sr. Carlile Pollock, notaire public. 9 oct

SUCCESSION BERANGER—Vente par le Régistre des testamens—Le samedi, 17 novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Denis René Sr Béranger, les propriétés ci après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou St. Jean, entre les rues Tremé et Plauché, à droite en allant au Bayou, mesurant environ 18 pieds de face sur environ 150 pieds de profondeur entre une figure très irrégulière, ensemble avec les bâtisses.

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 8 de l'ilet No. 105, suivant un plan particulier dressé par L. Surgi, architecte, le 2 novembre 1837, et déposé pour record en l'étude du Sr. L. T. Caire, notaire, mesurant le dit lot de terre au champ fr... 30 pieds de face à la Promenade des Champs Elysées entre les rues Magistrats et de la Loi, sur 90 pieds de profondeur.

3o. Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos. 6, 7, 8 et 9 de l'ilet no. 200, au plan dressé le 8 septembre 1837, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, sous le no. 27 au livre des plans; les dits terrains ayant chacun, mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Chasseurs sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, le no. 9 formant encoignure aux rues des Chasseurs et de la Vertu.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers à six mois, un tiers à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Louis T. Caire, notaire public. 15 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—George W. Pritchard, contre Wm. H. Sparks.—Cour de District—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi le 18 octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à six lots de terre situés dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. suivants, savoir:

Le lot No. un, ayant trente un pieds onze pouces et sept lignes, face à la rue Félicité sur cent vingt pieds de profondeur sur cent vingt-sept pouces et six lignes, sur l'autre ligne de division du lot No. Deux, ... pouces et six lignes dans la profondeur.

Le lot No. deux, mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes face à la rue Félicité, sur cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. un, cent dix-neuf pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne de division et trente et un pieds onze pouces et sept lignes dans la profondeur.

Le lot No. trois, mesurant trente un pieds, onze pouces et cinq lignes face à la rue Ste. Marie, sur cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. quatre, cent dix neuf pieds quatre pouces et deux lignes sur l'autre ligne de division, et trente et un pieds onze pouces et six lignes dans la profondeur.

Le lot No. quatre, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes, face à la rue Ste. Marie, sur cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No. trois, cent vingt pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur l'autre ligne de division, et trente et un pieds onze pouces et six lignes dans la profondeur.

Le lot No. cinq, formant l'encoignure des rues Ste. Ursule et Ste. Marie, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Ste. Marie, et cent vingt quatre pieds et six lignes face à la rue Ste. Ursule, cent vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No. six et trente et un pieds onze pouces et six lignes dans la profondeur.

Le lot No. six mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes face à la rue Ste. Marie, sur cent vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No. cinq, cent vingt cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de division, 31 pieds 11 pouces et 6 dans la profondeur, le tout suivant les mesures anglaises, avec les améliorations, droits, &c. qui s'y trouvent. Le tout d'après un plan dressé par L. Bringier, arpenteur de cet Etat, en date du quinze Juin, mil huit cent trente et un (dont la subdivision) des lots Nos. sept, vingt cinq et vingt huit, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, not. public.

15 sept MANUEL J GARCIA, Shérif.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—Cour de District—John Neville contre James Flood.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mercredi, le 31 Octobre prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à un certain ilet ou portion de terre, situé à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le No. treize, sur un plan dressé par Chs. F. Zimpel, arpenteur-général, en date du 2 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, à la Nouvelle Orléans; ladite portion de terre étant bornée par les rues Blackberry, Colapissa, Nay et Southline. Conditions de la vente—Comptant.
2 oct M. J. GARCIA, shérif.

CAJOU de St. Domingue &c—51 billes acajou de Saint Domingue,
300 sacs café,
10000 livres Campêche,
87 livres écailles de tortue—à vendre par
4 oct—4, 2ps E M HENRY

CUIVRE—30 barils en magasin et à vendre par
9 oct. C. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. D. DORIOCOURT & DIDION. Bureau passage de la Bourse. *Charles Joublanc h. c. l. contre ses créanciers.*

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 4 octobre 1838, et à la requête du syndic de l'insolvable, il sera vendu mercredi, le 14 novembre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, les propriétés foncières et esclaves décrites, abandonnées par Chs. Joublanc h. c. l. à ses créanciers, savoir:

1o. Deux lots de terre situés sur les derrières de la ville désignés sous les nos. 9 et 10 de l'ilet no. 2, sur le plan fait par A. d'Hémécourt le 24 décembre 1836, et déposé en l'étude de F. Grima not. les dits lots se joignant et mesurant chacun trente un pieds de face à la rue Johnson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot numéro dix formant l'encoignure des rues Johnson et Hôpital.

2o. Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny dans l'ilet compris par les rues Génie, Colomb, Annette et St. Antoine, désigné par le numéro sept et mesurant 30 pieds de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur.

3o. Un lot de terre désigné par le numéro dix sur un plan fait par Louis Bringier, déposé en l'office de H. Pedesclaux, autrefois notaire et désigné sous le numéro dix huit sur le livre des plans; ce lot mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 9 et 111 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 11; ... pieds sur la ligne du fond ... le séparant des lots nos. 11 et 12.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant F. Foulon notaire public.

12 oct—20,27,3 et 14

PAR M. BARNETT Sr. ET M. FAUCHE COUGOT

IL sera vendu le lundi 12 du mois de novembre prochain 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, rendu le 7 juillet 1838 et à la requête des syndics des créanciers de Gurlie et Guillot les propriétés ci-après décrites, abandonnées par lesdits Gurlie et Guillot à leurs créanciers, savoir:

LA MOITIE INDIVISE d'un morceau de terre, situé sur la rivière de l'ascaguola, désignée sous le nom de *Bois Fort Tala*, mesurant deux acres de face à la rivière, et contenant en tout 13 acres ... de superficie, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une vieille maison en bois, et ses dépendances, située et établie dans le comté de Jackson, dans l'Etat du Mississipi et décrite de la manière suivante savoir:

La Township No 8 sixième rangée de la base Ouest du Méridien en commençant à l'encoignure Nord Ouest de la réclamation de René Krebs, et dans la section fractionnelle, No 2, encoignure ... bois ou pin sur le bord de la rivière ... et ... à l'Est, et forme encoignure sur un bois de pin, à 21 ... de la ..., et 6 anneaux au ... un potean, de là à l'Ouest et à 21 chaînes du ... du Rivière Set un potcan de cèdre. De là au Nord de la rivière à l'endroit où il commence, ayant la forme naturelle et artificielle représentée sur un plan tiré par T. Bilbo, député arpenteur des Etats-Unis. Ensemble avec tous les droits, privilèges et dépendances dudit morceau de terre, appartenant de quelque manière que ce soit, le tout conformément à l'acte de vente passé pardevant Félix Grima, not. pub. le 23 du mois de février 1837.

ET DEUX ESCLAVES

JOEL, nègre, manœuvre, âgé d'environ 22 ans.
JIM, do do do do

Termes et conditions de la vente—Un quart à 60 jours, un quart à six mois, un quart à douze mois, et le dernier quart à 18 mois de crédit.

Le tout payable en billets endossés à la satisfaction des syndics, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs.

L'acheteur qui n'aura pas fourni ses billets et qui ne se sera pas arrangé avec les syndics dans les quinze jours qui suivront la vente, sera considéré comme ayant refusé de se conformer à son engagement, et dans ce cas, la propriété sera revendue pour son compte et risque, après un avertissement donné par avis de dix jours, dans deux des journaux de la Nouvelle Orléans, et tous les frais, dépenses, commissions et autres frais qui résulteront de cette nouvelle vente, seront payés par lui.

Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, seront sujets à un intérêt de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause puisse cependant autoriser l'acheteur à en retarder le paiement.

Les acheteurs au lieu de donner leurs propres billets pour les deux derniers termes ci-dessus mentionnés auront le droit de donner en paiement de partie ou de la totalité des termes ci dessus énoncés, ceux des syndics, tous billets ou reconnaissances qu'ils auraient contre les insolvables, pourvu néanmoins qu'ils consentent à une hypothèque sur la propriété vendue, afin de garantir la responsabilité qui pèse sur eux dans l'acte de vente même, et à la première demande, le montant réclamé par les syndics, en cas que le dividende revenant auxdits acheteurs ne serait pas suffisant pour payer le montant desdits termes, et ce conformément à un état de distribution qui sera fait conformément aux stipulations mentionnées dans le procès verbal des délibérations des créanciers, dûment enregistrés.

2 oct—1,1,16 et 9

PAR HEWLETT & CENAS. Vente sous direction de syndic.

IL sera vendu lundi le 12 novembre prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, sous la direction du syndic des créanciers de Mrs. J. W. Swan & Co. et par ordre de l'honorable Cour de District, en date du 28 septembre 1838, la propriété ci après décrite, abandonnée par un des membres de la raison J. W. Swan & Co. à leurs créanciers:

Le cinquième indivis d'une étendue ou pièce de terre située sur les bords de la rivière Tanchipao, paroisse Ste. Hélène, Etat de la Louisiane, contenant deux cent quatre vingt-quatre arpens superficiels.

Conditions comptant. 9 oct—9, 16 oct. 1, 12 nov.

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu mercredi, 31 octobre prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis, par ordre de Jhon M. Hall, administrateur de la succession de J. F. Smith à la Cour des Preuves, et du syndic des créanciers de la faillite de W. E. Florance à la Cour du premier district, et en vertu de l'honorable Cour du premier district ... de l'Etat de la Louisiane, ... 1838.

Les esclaves suivans, savoir le nègre Abraham, âgé d'environ 47 ans, et la négresse Sarah âgée d'environ 65 ans.

Conditions comptant. 29 sept—9,18 20,oct

AUSSI—Le même jour, il sera vendu à 10 heures et demie, au no 71, rue Poydras,

Un cheval gris—Conditions comptant. 9 oct—3

PAR S. GUINAULT. Faillite de Pierre Faiteau.

IL sera vendu Mardi, 6 Novembre 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 1er octobre 1838, et à la requête de Mr. Adolphe Besgeot, syndic des créanciers de Pierre Faiteau, le nègre nommé ..., âgé d'environ 40 ans, abandonné par le failli à ses créanciers.

Conditions comptant. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, not. pub. 5 oct—6,1ps

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Jeudi le 18 du courant à ... de l'encan coin des rues Camp et Magazine, ...

L'ameublement en entier dudit hôtel, consistant en tables de différentes descriptions, bureaux, tables à side-boards, sofas, glaces, bois de lits, linge de table, fayance, verrerie, ustensiles de cuisine, comptoirs, étagères &c. 2 oct—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi le 19 du courant, à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

La goëlette nommée Shepmouth, du port de 63 tonneaux, avec ses agrès et apparaux, telle qu'elle se pourrait et comporte et est actuellement mouillée de l'autre bord du fleuve vis-à-vis de l'habitation de M. Verret. Conditions à la vente.
13 oct—4

PAR M. FAUCHE COUGOT.

Dans l'affaire de J. R. Putnam vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à la requête de Mr. Fred. Buisson syndic des créanciers dudit insolvable, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Jeudi le 8 novembre prochain, à midi.

Un lot de Terre situé à l'encoignure des rues Magasin et Mélicerte et mesurant trente pieds face la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Mélicerte, mesure française, étant la moitié d'un plan général du faubourg Saulet, dressé par le Sr. Gradenigo, arpenteur, le dix sept novembre 1810, déposé en l'office de Stephen de Quiñones, notaire public, le vingt sept novembre 1810, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un autre lot de Terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Saulet, et désigné comme No. quatre de l'ilet No. Mélicerte, le plan original dudit faubourg, le lot faisant l'une des encoignures des rues des Magasins et Mélicerte et mesurant ... pieds face à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la rue Mélicerte.

Conditions comptant. 4 oct—4

PAR DEJOUX & FERNANDEZ. Magasin d'Encan No. 114, rue de Chartres. *Succession Veuve Mendé.*

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 19 septembre 1838, il sera vendu le vendredi, 26 octobre 1838, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale,

Le jeune mulâtre nommé WILLIAM, âgé de 11 ans, affligé d'une dyssenterie chronique.

Conditions—1/4 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le dit billet divisé par coupons suivant la convenance des héritiers, et en cas de non paiement à l'échéance, il portera un intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que cette clause autorise aucun retard de paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Laroque Turgeau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 sept—1ps

VENTE DE SYNDIC. Par J. LEVY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre courant, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi le 31 octobre prochain, à midi, les propriétés suivantes, abandonnées par les sieurs E. B. Coggswell & E. B. Coggswell & Co à leurs créanciers, savoir:

Le BAIL d'un certain lot ou portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au Tchoupitoulas, en face du marché Ste. Marie, ayant cinq années à courir du 22 novembre 1836, comme on le verra plus en détail en se référant au dit bail, dont l'original est au dossier de la vente.

AUSSI—L'inscription de 1920 acres de TERRE AU TEXAS, et la mulâtresse MARIAH, âgée d'environ 25 ans.

Conditions comptant. 25 sept—7,1ps

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, et à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Dubart, h. c. l. il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, Vendredi 26 octobre 1838, à midi précis, la propriété suivante, abandonnée par ledit failli à ses créanciers:

Un terrain ayant 26 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, entre les rues des Bons Enfans et d'Amour, sur 112 pieds de profondeur, désigné par le No. 12, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 décembre 1834, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, ensemble avec la maison qui est sus érigée et une cuisine à étage; le tout nouvellement bâti en colombage, et avec ses autres dépendances.

Conditions—$2,000 payable comptant, et les 6 du 15 décembre prochain et la balance du prix, à 6, 12 douze et dix huit mois, en billets endossés à la satisfaction et assurés par hypothèque sur la propriété vendue.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant P. Laussate, not. pub. 27 sept—5,1ps

PAR DORIOCOURT & DIDION. Vente, sans réserve.

VENDREDI, le 19 d'octobre 1838, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, il sera vendu un lot de terre situé à l'Esplanade, mesurant environ 36 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur environ 193 pieds de profondeur, borné des deux côtés par les propriétés de Laurent et la rue Claiborne qu'on passer au fond de cette propriété.

Conditions—6, 12 & 18 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque spéciale.—Le vendeur se réservant le droit de juger lui-même de la solvabilité des endosseurs.

12 oct—31,15,17

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Habitation à vendre à l'encan.

SAMEDI, 20 du courant, il sera vendu à la Bourse de Cité, à midi, Une habitation de trente arpens de face, située à environ 12 lieues au dessous de la ville et très convenable pour y élever des bêtes à cornes, ayant une grande prairie très abondante en pâturage. Les personnes qui désirent employer leurs fonds, trouveront par une occasion avantageuse attendu que cette terre sera vendue sans réserve, et par lots, pour satisfaire acquéreur, une profondeur d'environ quarante arpens.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets signés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à final paiement. Les billets devront être faits payables à la Banque des Citoyens. Un escompte de dix pour cent sera fait pour du comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 oct—17

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, l'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concernent, salut:—Attendu que Victor Wiltz, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où il s'est vendu en enregistrée le premier jour d'octobre de l'année 1838, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées soit par les présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de montrer cause dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 20me jour de juillet de l'année 1838, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 3me jour d'avril de l'année 1838, dans l'affaire d'Evariste Wiltz contre Henry Droz & C. A. Roussolin, No. 10,659 du Registre de cette Cour, à laquelle vente le dit Victor Wiltz s'est rendu acquéreur pour le prix de $600.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Trois lots de Terre situés derrière la ville de la Nouvelle Orléans, et désignés sur un plan fait par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836, et déposé au greffe de L. Féraud, ex-notaire public, par les Nos. 114, 123 et 139, mesurant (mesure française) savoir:

Le lot No. 114, 107 pieds 3 pouces de face à la rue Galvez, 30 pieds un pouce 10 lignes à la rue St-Pierre, 111 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne contiguë à la propriété de Pontalba.

Le lot No. 123, 30 pieds de face à la rue St. Pierre, entre les rues Johnson et Galvez, 13 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot No. 127 dudit plan, 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 124, et borné de l'autre côté par une ligne qui le sépare du lot No. 122, et par une ligne contiguë à la propriété de Pontalba.

Le lot No. 139, 30 pieds de face à la rue Galvez, 31 pieds 2 pouces sur la ligne, sur la ligne contiguë à la propriété de Pontalba, 121 pieds 4 pouces 8 lignes de profondeur d'un côté et 112 pieds 10 pouces 11 lignes sur la ligne du lot No. 139, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Bureau du greffier, Nelle Orléans le 4 Octobre 1838.
5 oct—3,1ps LOUIS R. COURTIN, Dép. Gref.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux qui ces présentes concerne salut: Qu'il soit connu que attendu que Victor Wiltz demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi André D. Doriocourt député régistre des Testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio député-Greffier de la Cour des Preuves de la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu dans l'affaire de la succession de Jean Baptiste Durel homme couleur libre décédé, le dit ordre en date du seize mars 1838, fut vendu conformément aux délibérations d'une assemblée de famille des enfans mineurs du défunt dûment convoqué le six mars 1838 devant Louis Féraud notaire public, lesquelles délibérations furent homologuées par le dit ordre de la dite Cour des Preuves, la propriété ci après décrite par moi le soussigné député-Régistre des Testamens offert en vente publique le vingt quatrième jour de juillet 1838 et pour le compte de la succession dudit Jean Baptiste Durel h. c. l. décédé et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre lui et Barbe Aimée Loiseau f. c. l. sa veuve survivante adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur comme suit.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un demi lot de terre situé en cette ville, au faubourg Tremé, rue Dumaine entre les rues Robertson et Claiborne ayant environ trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel il existe une maison en bois de deux appartemens et cabinets, couverte en bardeaux; une cuisine de deux appartemens briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, adjugé à Victor Wiltz comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix de deux mille piastres $2000.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction de la veuve et tutrice et divisés en coupons et assurés par hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de ladite Cour des Preuves, ce 2me jour du mois d'Octobre A. D. 1838.

(L.S.) A. D. DORIOCOURT,
4 oct dépt. Rég. des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—11 octobre 1838—No. 1250—Dans l'affaire de Charles Guénard contre ses créanciers—Sur motion de Félix Grima, avocat de E. Léon Bernard et de Jn. Bte. Azereto, commissionnaires nommés par les créanciers dudit Charles Guénard, à l'assemblée d'une pardevant Félix de Armas, notaire public en cette ville, le 2 du mai 1831, et sur l'enregistrement du tableau de distribution par eux fait, il est ordonné que les créanciers soient cités, ainsi que le failli, à l'appui, d'y déduire les raisons pour lesquelles le dit tableau de distribution ne serait pas homologué et approuvé par la Cour que les créanciers dudit Charles Guénard et tous ceux qui seront intéressés, aient à déduire sous des jours de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué, et qu'il soit ordonné que ledit argent soit payé conformément à icelui, et que les commissionnaires ne seront pas déchargés de toutes responsabilités.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier, 11 octobre 1838. J. OLLIE,
12 oct—3,2ps député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier District judiciaire—John Carnes contre ses créanciers—Attendu que John Carnes, débiteur insolvable, actuellement détenu en prison à l'acte de cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que la dite pétition à la Cour du premier district judiciaire, de l'Etat de la Louisiane, ayant sa pétition, soit présentée pour ses débiteurs à comparaître pardevant ladite Cour, le Samedi 3me jour de novembre prochain, à 10 heures du matin, pour montrer causes pour lesquelles le bénéfice de ladite loi ne lui serait pas accordé, et qu'il ne serait pas déchargé de son emprisonnement.

Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 13me jour d'octobre 1838.
THEO. LEWIS, Député Greffier.
13 oct—31 20 et 3 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. ... John White contre ses créanciers—... la pétition, contre ses créanciers, et les créanciers de White & Folley—Sur motion de C. McMillan, avocat de l'insolvable, ayant représenté à la Cour qu'un nombre suffisant de créanciers, en nombre et en chiffres, présentés à l'assemblée ordonnée par la Cour, qu'une autre assemblée des créanciers ... ordonnée à une assemblée générale de ceux du pétitionnaire et de ceux de White & Folley—et de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et de donner les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne serait pas déchargé.

Extrait des Minutes—Bureau du greffier, 8 octobre 1838.
13 oct—6,2ps ARMAND GUYOL.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Premier District Judiciaire—John C. Delavigne contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, le vendredi 2 novembre 1838, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. John L. Thielen est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, 29 septembre 1838.
P. LEBLANC,
1er. oct—3t1,15,2 nov Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard. Cour des Preuves—Succession Barba Guerrero—Sur l'avis de veuve Barthélémy Armas. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu par le soussigné, au domicile de la défunte, lundi le 5 novembre 1838 à dix heures du matin, les esclaves suivants, savoir: Abraham, nègre de 25 ans, Martin, nègre de 30 ans, Hélène, négresse de 20 ans, avec ses deux enfans Dolon, de 2 ans, et Théodule, de 6 mois.

Conditions: douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur les esclaves.

Paroisse St. Bernard, le 3 octobre 1838.
5oct—4,1ps OCTAVE S. ROUSSEAU—Juge

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Alonzo E. Forbush contre ses créanciers, et les créanciers de Forbush & Stebbins—Les créanciers d'Alonzo E. Forbush et de Forbush & Stebbins sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître dans la cour susdite le lundi 29 du courant, à 10 heures du matin pour déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le dit Forbush n'obtiendrait pas le bénéfice de la loi à l'égard des débiteurs insolvables détenus. Geo. K. Rogers est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la cour, ce 3 octobre 1838.
5oct—6,2ps P. LEBLANC, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Wm. Henry Bicker contre ses créanciers et les créanciers de Kloppenbourg & Co—No 16,633—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire, mercredi, le 31 octobre prochain, à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

C Roselius est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 24 septembre 1838. THEODORE LEWIS,
29 sept—2fps Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 11,126—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—25 septembre 1838—Valsin Larche h. c. l. contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable dit se rassemblent en pleine cour, le lundi vingt-deuxième jour d'octobre prochain, afin de déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles ledit insolvable ne serait pas élargi d'après la loi, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier. Nelle. Orléans, 25 septembre 1838. A. GUYOL,
27 sept—8,2ps Député Greffier.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Succession de feu L. V. M. Damarin—Sur lecture et enregistrement de la pétition de l'exécuteur testamentaire de feu L. A. M. Damarin, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de la succession du défunt soit tenue le vingt-deuxième octobre 1838, en l'étude du sieur Louis T. Caire, notaire public, à l'effet de délibérer sur l'époque, les termes et conditions de la vente des biens-fonds et esclaves de ladite succession, et que le sieur Robert Preaux soit nommé avocat des créanciers absents de ladite succession.

Nouvelle Orléans, le 17 septembre 1838.
(Signé) J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme, à l'original.
P. L. B. DUPLESSIS,
18 sept Député Régistre des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Françoise Marchal—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui ont des réclamations ... d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par S. Blossman exécuteur testamentaire de la défunte ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W F C DUPLESSIS,
9 oct Régistre des Testamens.

PRESSES A COPIER, de Londres—Reçu et à vendre, des presses patentées et améliorées, de Wedgwood, donnant plusieurs copies de lettres à la fois; aussi, des presses de Wilson, ne donnant qu'une copie; livres de copies et papier carbonique.
NORMAN, STEEL & Co.
3 oct No. 16, rue Bienville

MONUMENTS en marbre blanc, à bon marché, convenables pour la campagne, venant d'être reçus et à vendre à très bas prix. S'adresser au jardin, No. 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 27 sept—1m

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir du lundi 15 octobre) 31 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 40 onces.

13 oct. 1838. C. GENOIS, maire.

PLATRE—24 barils en magasin et à vendre par les soussignés R. & A. SOULIE,
9 oct 85, rue Bienville au premier.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE ET FLEURS, *D'importation directe.* Garanties de la récolte de 1838.

A vendre par Wm. DINN, A son nouvel établissement, No. 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

LA collection consiste en graines de jardinage, de fleurs, etc., dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles de plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseilliers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabella et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et pâturages, avoine écossaise, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurtzel et la manière de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûriers blancs, d'Italie et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.

Il fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets convenablement, propres à leur détail et en boîtes de la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, par livre ou boisseau.—Les habitans trouveront chez lui des boîtes bien assorties de $5 à $50—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, oiseaux de Canarie de bonne race, en Traité sur la manière de les élever et les soigner, graines d'oiseaux de toute espèce, etc. 10 oct—1an

CAFE—250 sacs café de St. Domingue de première qualité, à vendre par
GEORGE BEDFORD,
12 oct 22, rue Bienville.

CIMENT hydraulique et plâtre de Paris, à vendre constamment en quantité convenable aux acheteurs, par GEORGE BEDFORD,
12 oct 22, rue Bienville.

CHAUX—80 barriques chaux de Thomaston, en très bon ordre, en débarquement et à vendre par
GEORGE BEDFORD,
13 oct 22, rue Bienville.

FARINE—126 barils farine superfine de St. Charles, en débarquement du bateau à vapeur Geo. Collier, et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
12 oct 63, rue Gravier.

HUILE DE PALMACHRISTI—23 barils No. 1, en magasin et à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
12 oct 63, rue Gravier.

CORDES D'EMBALLAGE—1793 rouleaux cordes de l'Ouest, à vendre par
R. GRONING & Co.
12 oct

FARINE—763 barils farine superfine, en débarquement et en magasin, à vendre par
12 oct R. GRONING & Co.

SAVON DU NORD—160 barils savon du Nord, à vendre par
12 oct R. GRONING & Co

THE—300 caisses thé de Young-Hyson, 110 do poudre à canon, 50 boîtes et demi boîtes dito, à vendre par ROBERT H. WHITE,
11 oct 34, rue Gravier.

GENIEVRE—9 demi pipes genièvre de Hollande, à vendre par ROBERT H. WHITE,
11 oct 34, rue Gravier.

SAVON—200 caisses savons no. 1, en débarquement du navire Pangus, à vendre par
ROBERT H. WHITE,
11 oct 34, rue Gravier.

PAPIER—500 rames papier à envelope, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE.
11 oct

BLANC DE BALEINE—100 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par
JOHN CROSBY,
11 oct 28, rue du Camp.

FARINE SUPERFINE—300 barils, à vendre par
SLATER & TRIER,
11 oct 40, rue Poydras.

MAIS—600 sacs maïs blanc, 400 dito jaune, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

BŒUF FUME—10 caisses bœuf fumé, morceaux de flancs, de 100 livres chaque, à vendre par
11 oct JOSEPH LANDIS & Co.

FARINE—170 barils farine superfine, en débarquement du steamer George Collier, à vendre par 11 oct R GRONING & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par
11 oct R GRONING & Co.

WHISKEY d'Ecosse et d'Irlande—Dix poinçons whiskey de Cork et d'Islay, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

COUVERTURES de laine pour nègres—10 balles couvertures pour nègres à vendre par
H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

TOILE d'emballage—4 balles toile d'Ecosse, de 42 pouces, à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
12 oct 61, rue de la Commune.

BOUCAUTS à mélasse—100 paquets et 500 boucauts vides, en bon ordre et à vendre par
J. A. BARELLI & Co.
12 oct 61, rue de la Commune.

A VENDRE—200 pièces toile du Kentucky, pour emballage, et 300 rouleaux cordes do. S'adresser à FORSYTH & LIMERICK,
12 oct 135, rue des Magasins.

SON DE BLE—100 sacs à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct 28, Vieille Levée.

PLOMB en barres—200 caisses plomb en petites barres, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct 28, Vieille Levée.

AVOINE—250 sacs avoine, reçus et à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct 28, Vieille Levée.

CORDES d'emballage—400 rouleaux cordes, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
12 oct 28, Vieille Levée.

500 Sacs café de Rio; 120 do do de la Havane; 100 caisses sucre blanc de la Havane; 300 milliers cigares de la Havane et Principe, à vendre par J ROBERT & Co.
12 oct 47, rue Bienville

MADERE de Sicile—600 pipes, boucauts et quarts de barriques madère de Sicile, de qualités variées, et d'importation directe, à vendre 3 bas prix par
H & W ANDERSON,
12 oct 84, rue Tchoupitoulas

CRISTAL anglais—60 barriques cristal anglais, consistant en carafes, gobelets, verres à champagne, à hock, verres à vin et à liqueur, le tout à vendre à des conditions modérées, pour clore, par
H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE de pêches—60 barils vieille eau de vie de pêches, à vendre à des conditions raisonnables par H & W ANDERSON,
11 oct 84, Tchoupitoulas

TOILE d'emballage de Dundee—1000 pièces toile d'emballage forte, de Dundee, de 44 pouces, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

TOILES rayées—5000 pièces belle toile rayée, écrue et blanche, à vendre par
H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

TOILES blanche et noire—10 caisses toile blanche et noire, à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

VIEILLE Eau de vie de champagne—20 demi pièces vieille et bonne eau de vie de champagne, à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

VIN rouge—600 caisses vin de choix, de qualités variées, à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

VIN des Canaries—250 pipes et quarts de barriques vieux vins des Canaries, très fins, d'importation directe, à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

VINS de Hock—Un grand assortiment de vins de Hock, à vendre par H & W ANDERSON,
11 oct 87, rue Tchoupitoulas

WHISKEY de Monongahela—25 barils vieux whiskey de Monongahela, à vendre par
H & W ANDERSON,
11 oct 84, rue Tchoupitoulas

FARINE CROISEE—100 barils farine croisée, à vendre par J. LANDIS & Co.
10 oct

CHAPEAUX EN LAINE, blancs et noirs, pour usage sur habitations, à vendre par
FROST & Co.
10 oct rue de la Douane No. 8

CORNICHONS—30 barils cornichons du pays, en bon ordre, et à vendre par KIDDER & HEAD,
10 oct 24, rue Poydras.

ETOFFES pour nègres—4 caisses Linseys et Woolseys, à vendre par KIDDER & HEAD,
10 oct 24, rue Poydras

CIGARES—50 milliers cigares de Principe et de la Floride, à vendre à bon marché pour clore une consignation. KIDDER & HEAD,
1 oct 24, rue Poydras

A VENDRE par le soussigné—60 caisses fruits à l'eau de vie, Champion; 200 paniers d'anisette, do; 50 caisses liqueurs assorties, do; 200 do vin St. Julien; 60 do do de 1/2 bouteilles; 150 do do Haut Brion; 50 do do Grau la Rose; 150 do do Grave Carbonnieux.
G. LEGENDLE,
10 oct 25, rue St. Louis.

COUVERTURES françaises à 3 points et Makinaws à vendre par J. P. BONNET,
6 oct—15 Rue du Camp, No. 72.

EN débarquement du navire Ambassador, venant de Liverpool, 4 balles de tapis, qualité supérieure, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co,
6 oct 52, rue Toulouse.

AUX CONSTRUCTEURS—50 barils excellent plâtre de terre, à vendre par
SLOAN & BROTHER,
9 oct 29, Nouvelle Levée.

BEURRE—70 fréquins beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par
SLOAN & BROTHER,
9 oct 29, Nouvelle Levée.

EAU-DE-VIE en pipes, Absynthe suisse, qualité supérieure; vin de Ténériffe, en baril, à vendre par JOS. BARTHET,
30, rue Toulouse

LETTRES DE CHANGE—A 60 jours de vue sur New-York et Philadelphie, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
10 oct 16, rue de la Douane.

CAFE & SUCRE—1370 sacs café de la Havane; 213 do de Rio; 173 barils sucre blanc de la Havane; 330 do brun; 700,000 cigares de la Havane à vendre par R. GRONING & Co.

TRAITES sur New-York et Paris à vendre par
10 oct R GRONING & Co.

FARINE—663 barils farine fraîche à vendre par
10 oct R. GRONING & Co.

HUILE—15 barriques huile pure de baleine à vendre par ROBT. H. WHITE,
9 oct 34, rue Gravier.

CORDES D'EMBALLAGE—155 rouleaux cordes reçus par le steamer John Mills et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
9 oct 57, rue des Magasins.

FICELLE A SEINE—50 balles reçues par le steamer John Mills et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
9 oct 57, rue des Magasins.

PEINTURE—300 barils peinture blanche pure en débarquement du bâtiment Chester, et à vendre par P. CUSACH,
9 oct rue St. Pierre, en face la Place d'Armes.

COTON de Lowell—Coton de Lowell de 7/8 et 4/4 reçus et à vendre par FROST & Co.
9 oct 8, rue de la Douane.

RUM—Vieux rum de la Louisiane, à vendre par
9 oct KOHN, DARON & Co.

CHANGE—Traites sur New York à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co.
9 oct

TRAITES sur la Havane à trois jours de vue, à vendre par 9 oct KOHN, DARON & Co

CONFITURES—50 caisses confitures de la Havane, à vendre par KOHN, DARON & Co.
9 oct 18, rue Bienville

PLATS côtés—50 boucauts plats côtés de Cincinnati, en bon ordre d'exportation, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
9 oct 14, rue Poydras

BILLETS de l'Arkansas, en demande par
BOGERT & HAWTHORN,
9 oct 63, rue Gravier.

SAVON—200 caisses savon no. 1, en débarquement du Boston, à vendre par ROBT. H. WHITE,
9 oct 34, rue Gravier.

ACTIONS DES BANQUES du Commerce, Atchafalaya, Orléans, Artisans et Commerçans, et du Gaz, à vendre par PATTON & PICKRELL,
8 oct 9, rue du Camp.

ON DEMANDE des billets des banques du Mississipi et de l'Alabama.
8 oct. PATTON & PICKRELL, 9 rue du Camp.

HUILE DE PALMACHRISTI.—19 barils do No. 1, reçus et à vendre à des conditions avantageuses par JARVIS & ANDREWS,
8 oct. encoig. des r. Communes et Tchoupitoulas.

FARINE—731 barils farine supérieure, à vendre par 8 oct. R. GRONING & Co.

FABRIQUE d'Eaux Acidulées Gazeuses, encoignure Dauphine et Hôpital, où l'on trouvera constamment préparées les Eaux de Seltz pour table et les Limonades Gazeuses pour rafraîchissement.
11 mai—6m

EAU-DE-VIE—10 quarts de barriques eau de vie de champagne, à vendre par R H WHITE,
9 oct 34, rue Gravier

HOTEL CONTI—Ci-devant Richardson—Cet établissement sera ouvert le 25 du courant, sous la surintendance de R. Ruddock, connu déjà du public comme ci-devant propriétaire de l'Hôtel d'Orléans, dont la réputation était avantageuse. L'Hôtel Conti vient de subir de grandes améliorations, et ni peines ni dépenses n'ont été épargnées pour classer cet établissement parmi les plus renommés de la ville. La buvette est fournie d'un choix des meilleures liqueurs, la table sera en tout temps du goût des gourmets les plus délicats ou difficiles à plaire et toute l'attention nécessaire à ceux qui voudront bien le patroniser. La position centrale de cet établissement, sa proximité de tous les établissements publics et des bureaux de cette ville, placé à un lieu du débarcadaire des steamboats, rendent cet hôtel l'endroit le plus convenable comme lieu de débarquement à tous ceux qui viennent à la Nouvelle Orléans soit par affaire ou par plaisir.

ISAAC N. MARKS,
15 octobre—3 Propriétaire

MAN. BLASCO & Co., rue de Chartres, entre Bienville et Conti, No. 62, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, par la voie de New York, un bel assortiment d'habillemens confectionnés dans le dernier genre pour la saison, composé des articles suivants:

Lévites fines, lévites de chasse ouatées et doublées en soie, habits superfins, le tout en couleurs choisies et à la mode, tels que vert invisible, olive, marron et autres; pantalons de casimir à côtes, à raies et unis, couleurs assorties; gilets de dessous, en soie de fantaisie, en velours unis et à fleurs; cravattes en satin, en gros de Naples et gros grain; chemises de toile fine et en couleur; chemises de Mérinos, tricot superfin, do. de coton écru et blanc; gants de Mérinos blanc et en couleur; do. de coton et filosell cols de satin, velours et bombazine; foulards de Spitfield couleurs assorties, chapeaux de soie, parapluies en gros de Naples et de Ginghams.

DE PLUS—Un grand assortiment d'habillemens pour jeunes gens et enfans, consistant en lévites de drap vert, olive, marron et bleu; pantalons de drap en satinet unis et à raies; gilets tondu de drap et satinet; gilets de dessous, cols, chapeaux de soie, etc., le tout à la mode et à des prix modérés. 15 oct—u

Marchandises Seches.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et du Nord, un assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles on trouve les articles suivans:

Indiennes françaises, couleurs claires et foncées,
Do. anglaises et américaines, do
Do. et jaconas pour deuil et demi deuil,
Mérinos anglais, noirs et en couleurs,
Etamines et circassiennes noires,
Alépines noires,
Luxaor façonnés pour robes et manteaux,
Gros de Naples noirs et en couleurs,
Gros de Suisse et soie d'Italie,
Satins et taffetas blancs et en couleurs,
Do brochés do do
Poult de soie et serge noire,
Satins et taffetas de l'Inde,
Cravattes de soie d'Italie et de l'Inde,
Cols brochés, mousseline, jaconas et batiste,
Pèlerines en bobinet et en mousseline,
Bonnets de batiste brochés pour enfans,
Mouchoirs batiste brochés et imprimés,
Do unis et à ourlets,
Do do brodés et imprimés pour enfans,
Mousselines à rideaux,
Fichus en gaze et en soie,
Châles de Thibet et en soie,
Do en Mérinos et en laine,
Percales, jaconas et tarlatanes,
Mousseline Suisse unie et brodée,
Voiles et pointes en bobinet,
Châles 4, 5 et 6/4 en Thibet noir,
Echarpes brodées en crêpe de l'Inde,
Rubans pour garnitures et ceintures,
Dentelles de fil, Malines et Valenciennes,
Do de bobinet,
Mouchoirs, foulards, etc., de l'Inde,
Damassés 7, 8 et 10/4 pour nappes,
Ouvrés pour serviettes,
Nappes et serviettes damassées,
Toiles de Paris et mouchoirs de toile,
Baize imprimée et tapis pour tables,
Parasols en soie et en coton,
Flanelles blanches et en couleurs,
Prunelle n. ire,
Chemises et caleçons en laine et coton,
Couvertes de laines pour nègres,
Gants pour femmes et pour enfans,
Do en castor pour hommes,
Corsets et jupons cordés,
Soie à coudre noire et en couleurs,
Gallons et lacets de fil,
Cotonnades, kerseys et cotons pour nègres,
Cotons blancs et écrus 3/4 et 5/4,
Casinettes et casiniers,
Percales noires et en couleurs,
Toile à draps 5, 6 et 12/4,
Bas de coton et de laine pour femmes et enfans,
Chaussons de do pour hommes,
Eau de Cologne et crêmes de Perse,
Boutons de nacre et agrafes,
Aiguilles et épingles,
Coton d'Orella et autres,
Bretelles en laine, coton et gomme élastique,
Couvertes de molleton,
Velours de coton noir,
Mouchoirs de tête,
Basin à grandes et petites raies,
Coutils à matelas. TOOLE & BARRIERE,
2 oct 20, rue de Chartres.

REÇU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné, les articles suivans,
50 caisses vin blanc, Chablis vieux,
25 do do de Meinsault,
50 do sirop de groseille, framboises,
25 do jus do do
20 do Absynthe suisse de Dubier à Couvet.
En magasin, d'importation antérieure:
20 caisses cruchons liqueurs figures en porcelaine.
20 do do forme hollandaise,
50 do do Curaçao de Hollande, petit modèle,
30 do Eau de Seltz,
100 paniers de vin de Champagne,
3 demi pipes vieille eau de vie champagne,
15 milliers cigares Havane,
20 barriques vin vieux St. Julien Médoc,
10 do Pauillac Médoc,
12 do Montferrand,
20 caisses cerises à l'eau de vie, Badin frère,
25 do Eau de vie de Dantzick,
30 do Marasquin de Zara,
20 do Kirchenwasser,
15 do Vin de Noix,
10 do Chambertin.
2 caisses crachoire en porcelaine différens dessins.
Pour les prix et conditions s'adresser à
R. A. LEFEBVRE,
10 sept rue Toulouse No. 10

DUVIVIER, WOODLIEF & Co. ont transporté leur magasin au No. 40, rue de Chartres, et recevront en commission un assortiment de marchandises de France et du Nord, appropriées pour l'hiver, par les paquebots Yazoo, Mississipi, Hannibal et autres arrivages récents. Ils viennent de recevoir:

25 balles couvertures françaises, de Grenet
5 do couvertures de lit, françaises, 8/4, 10/4 et 12/4
25 do de Kerseys et Lindsey,
25 do de Coton de Lowell, Nos. 1, 2 et 3,
10 do Coton d'Appleton,
10 do Drills de Suffolk,
6 caisses grands draps anglais et coton blanc,
10 do Indiennes anglaises et du Nord,
10 do coton peint, français, d'Ofker et Hartmann,
50 pièces mérinos français, de Thibet et de Cachemire,
10 do mérinos anglais, 7/8 et 6/4,
35 do Bombazine noire, supérieure,
Flanelle superfine, blanche, française et de Rogers,
2 caisses casimir à la mode, français,
4 do dentelles françaises, dessins riches, cubien, mouchoirs...
5 do mousseline suisse, brodée,
Mousseline de laine, chalys,
Gros de Naples, Foulards, soieries italiennes,
Satin uni et de dessins variés,
Toile d'Irlande, linon et batiste de fil,
Toile à draps, linge ouvré et damassé,
Serviettes damassées, et linge de table,
Mousseline, linon, batiste suisse,
Un superbe assortiment de broderies françaises &c. &c. 9 oct

A VENDRE par les soussignés:
100 barriques Vin rouge de diverses qualités, provenant de Vin blanc, Barsac et Sauterne,
150 demi do Vin blanc, Barsac et Sauterne,
20 demi pipes eau de vie fine de champagne,
150 sacs de sel,
50 barils Vin de Madère,
10 barils vieille eau de vie,
280 caisses vin blanc, Barsac, Sauterne, Hermitage
100 caisses Vin de Bourgogne,
200 caisses fruits à l'eau de vie,
50 caisses cerises à l'eau de vie,
10 caisses absynthe suisse,
150 caisses liqueurs assorties,
50 caisses muscat de frontignan,
200 paniers huile d'olive,
200 paniers vin de champagne, marque Moët,
100 huile de Nice,
200 sacs bouchons,
100 cais es eau de fleur d'oranger,
200 paniers anisette,
20 do prunes d'Anger,
100 pièces toile d'emballage,
100 caisses chandelles de suif,
100 caisses do de blanc de baleine,
Conserves alimentaires, saumon, turbot, morue fraîche &c.
Un bel assortiment de fusils de chasse,
60,000 cigares de la Havane, 1ère. qualité,
9 octobre H. PALOC & DUFOUR.

Fruits de Malaga de la nouvelle récolte

LE soussigné offre à vendre la cargaison du brick Emilie directement de Malaga.
300 ambours de figues
1857 caisses raisins en grappes
400 quart do do
200 caisses raisins M
250 do do L
300 raisins verts
500 caisses citrons
43 barils amandes sans coques
150 fréquins olives
800 Potiches huile d'olive
40 barils vin blanc (garnache)
25 caisses morue d'Esbeso
4 do saucissons
100 barriques vin de catalogne.
S'adresser à JOSEPH PRATS,
8 oct 52, rue Ste. Anne.

FREMAUX, libraire vient de recevoir par le navire Mozart, les ouvrages suivans:

Histoire de France d'Anquetil, continuée par Léonard Gallois, édition permanente 4 vol. in 4o, gravures.
Mémoires tirés des archives de la police de Paris par Peuchet 6 vol., in 8o.
Mémoires de Constant, 6 vol, in 8o.
Ditto de Grégoire Evêque de Blois, 2 vol.
Ditto de la Duchesse d'Abrantes, 12 vol.
Les volumes 3 à 6 de son histoire des salons de Paris.
Lettres sur l'Amérique du Nord, Michel Chevalier, 2 vol.
Etats Unis d'Amérique, par Roux de Rochette, 1 vol. 8o.
Marie ou——Gustave de Beaumont, 2 vol.
Œuvres complètes de Lamartine édition illustrée, de de Béranger, do do Chateaubriand, Buffon, Dumas, George Sand, Pigault Lebrun, Paul de Kock, quelques ouvrages nouveaux tels que:
Tous ... par Scribe, César, Birotteaux, Balzac, Maîtres Mosaïste, dernière Aldini, par George Sand.
Chute d'un ange par Lamartine.
Salle d'Armes par Dumas.
Magasin Pittoresque et Musée des Familles, année 1837.
Dictionnaires de Napoléon Laudais 2 vol. in 4o.
Dito Boiste, do Raymon et autres. 29sept

A VENDRE par les soussignés,
15 demi-pipes eau-de vie de Cognac,
30 barriques vin Marseille,
50 do do de Bordeaux,
100 paniers guignolet,
200 caisses liqueurs assorties,
300 caisses vin,
50 caisses absinthe Suisse,
50 do Kirsch,
Et un assortiment général de comestibles d'importation directe. GUERIN & POUVERIN,
9 oct Encoignure Royale et Dumaine

200 Rames papier pour enveloppes; 10 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford,
10 barriques fromage de Goshen,
100 do do do
25 fréquins beurre de Goshen,
50 barils rum du Nord; 50 barils genièvre do.
70 do eau de vie du Nord, de 1re. et 4me. preuve; récemment importés sur la Nouvelle Orléans, et à vendre par G. LEGENDRE,
9 oct No. 25, rue St. Louis

RELIURE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée du *Picayune*, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négocians et autres, qui désireraient des ouvrages de ce genre; et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans cet exercice, assure qu'ils en sont garants de la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur seront faites.

Des cartes, soit pour notaires, architectes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai.

3 août—2m BRONSEMA & HOWSON.

MIXTURE TONIQUE DE ROWARDS—Cure certaine de la fièvre et du frisson, et de débilité générale—20 grosses de ce remède justement célèbre reçues directement de la manufacture. Les soussignés le recommandent au public comme cure certaine des maladies ci-dessus nommées. Les marchands de la campagne pourront obtenir telle quantité qu'ils désireront, aux prix du Nord.

JARVIS & ANDREWS,
8 oct Encoignure Commune & Tchoupitoulas

COFFEE—250 bags St Domingo Coffee, a prime article, for sale by
o19 GEORGE BEDFORD, 22 Bienville st

FARINE—650 barils farine superfine, en magasin et à vendre par HEFFORD & BORGENFREY,
10 oct 84, rue du Commerce.

LEGION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 15 octobre 1838—Conformément à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 25 novembre, à 10 heures précises du matin, sur la place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les commandans des compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif d'officiers et soldats de leur compagnie présents à la revue.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Planché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN,
17 oct Aide de Camp.

VOLTIGEURS ATTENTION!!!—La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 21 du courant, à 7 heures précises du matin, pour une sortie.

Elle se réunira au lieu du rendez vous, en bonne tenue, pantalon blanc et la veste bleu, avec sac à dos.

Par ordre du capitaine.
17 oct. F. BRELET, sergent-major.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. Conseil de la première municipalité. Séance du 17 septembre 1838.

RESOLU qu'il sera du devoir de tous les officiers de police de cette municipalité de faire strictement exécuter l'ordonnance pour la suppression des cerfs volans dans les limites de cette municipalité.

Il est de plus résolu que le maire soit invité à faire publier la dite ordonnance dans la gazette officielle, et de plus à la faire publier au coin des rues au son du tambour.

Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 18 septembre 1838.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr., secrétaire.

Extrait d'une ordonnance concernant la sûreté et commodité du passage dans les rues, places et autres voies publiques de la Nouvelle Orléans, approuvée le 25 août 1816.

Art. 14. Il est défendu d'exposer sur les fenêtres, balcons, ou autres parties des maisons, murs ou clôtures aucunes caisses, pots de fleurs ou autres choses faisant saillie sur la rue ou voie publique, et capables de nuire par leur chute, de gêner ou de blesser les passans et il est pareillement défendu de jeter soit de jour soit de nuit, par les fenêtres, balcons ou autres parties des maisons, de l'eau, de l'urine, des ordures, ou tout autre objet dans le cas de blesser, endommager ou salir les passans, d'exposer en vente des chevaux, mulets ou autres bestiaux dans les rues, sur les chemins, levées ou autres voies publiques, et d'exercer les chevaux dans lesdites rues ou voies publiques; d'y élever des cerfs volans et de s'y livrer à des jeux ou exercices capables d'effrayer les chevaux, ou de nuire aux passans ou d'embarrasser la marche des voitures. Et tout délinquant paiera une amende depuis deux jusqu'à cinq piastres à chaque contravention, et par chacun des cas ci dessus spécifiés, de laquelle amende les père, mères, tuteurs, maîtres ou maîtresses seront respectivement responsables pour leurs mineurs, apprentis ou esclaves. 27 sept

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS. Conseil de la Municipalité No. un, Séance de 17 septembre 1838.

RESOLU qu'il est défendu à toute personne de faire aucune arme à feu sur la promenade du Canal Carondelet ou du Bayou St. Jean, ou sur aucune autre promenade ou voie publique, ou sur aucun des côtés d'icelles dans les limites de la première municipalité, sous peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention, recouvrable pardevant tout tribunal compétent, et s'il est une personne libre; et si c'est un esclave, il recevra dix coups de fouet à la geôle de police, à moins que son maître ne préfère payer ladite amende.

Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 18 septembre 1838.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr., secrétaire.

LES soussignés reçoivent actuellement leur approvisionnement de marchandises d'automne et d'hiver, qui, avec ce qu'ils ont déjà en magasin, forme un des plus grands assortiments de Marchandises de ce genre qu'il y ait en cette ville: elles consistent en partie des articles suivans:—

Brosses, à cheveux, à habit, à dent, à ongles, à peigne, pour la peau et à barbe; brosse à tête et à chapeau ensemble; brosses pour meubles et à enlever la poussière, grandes brosses à drap, pour orfèvre, idem à fourbir, pour chevaux; peignes en cornes et d'écailles, eau de Cologne française, allemande et américaine, eau de Lavande, eau de rose, extrait de parfum de Verbène, de l'Hermitage, Mignotti, limon, mille fleurs, jasmin, violette, bouquet, ... &c., essence de rose, huile antique, baume de Colombia, cachemirienne, pommade en bâtons, crême de Perse, pommade de graisse d'ours, essence du Tyre, teinture turque, &c.

Savon de Naples, de composition, en morceaux et en pots, savon d'huile de palme, savonnettes de barbier, savon perse à l'odeur de rose, musc chinois; savon castillan et à l'amande, savon d'oxigène et à toilette, savon brun et blanc et à camphre, toute espèce de savon français, eau de chlorure pour les dents, opiats pour les dents, pâte aromatique pour les dents, chlorine dentrifice, carbonique de poudre simple et à odeur, boîtes à barbe en bois et en métal, cuirs à rasoir, d'Emerson, idem patentés de Hill, rasoirs de toutes qualités, ciseaux dito, couteaux de, boutons de poires et poudre, plumes lien acier, capsules, étuis, aiguilles de Hemming et Sons, bijouterie dorée et plaquée, lunettes en argent plaqué, porte crayons en or, argent et plaqué, portefeuilles, bourses, colliers, sacs en colliers, boucles, jeux déchec et de trie trac, dominos, toupies, cartes à jouer, violons, flûtes, harpes allemandes, glaces, miroirs de poches allemands, miroirs convexes, tabatières, boîtes à toilette, boîtes à poudre, et houppes, encre noire, bleue et rouge, poudre à faire de l'encre noire, flacons, toppettes à liqueur, agrafes, clefs de montres, peines à cacheter, encriers en liège, pipes allemandes, lancettes à ressort, amadou en boîtes, cire à cacheter, épingles noires, poignons, allumettes, crayons en plomb, encadrements de miniatures, dés à coudre, cordes à violons, accordéons, soufflets, compas de poche, mesure en rubans de 20 pieds, mesures de yardes, soufflets, écritoires en cire, peau, ch bois, lustres, bretelles en gomme élastique, chaînes de sûreté, boucles, rubans, &c.

Tous ces articles seront vendus à des prix très raisonnables. On fournira aux détaillants ces marchandises à bien peu de chose au-dessus des prix de New-York. On prend au pair les billets des Banques du Mississipi près du fleuve. POLLARD & GREEN,
11 oct—2 29, rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent par les navires Yazoo et Mozart, un assortiment de marchandises d'hiver, composé des articles suivans:

Indiennes françaises et américaines, bombazines et bombazettes noires, coton blanc et écru de toutes les qualités, toiles de Paris et d'Irlande, basin à enfans, de femmes et demi bas pour hommes et enfans, bas de soie noir et blanc pour hommes et femmes, demi bas de bas en laine assortis, flanelle blanche et rouge, mérinos anglais et français, gants en peau pour femmes et hommes, dito en filet, soieries noires et de couleurs; crêpe noir, foulards de soie, mouchoirs en soie, cravates, &c. Cols en satin noir, bretelles, boutons de chemises et de pantalons, crêpe blanc, voiles, mousselines, mousseline-laine imprimée foncée et claire, schalls Thibet 5/4, 6/4 et 7/4; dito en filet, petits mérinos, ... écharpes de soie nouveaux genres, cols et pèlerines en mousseline brodée, robes mousselines brodées, cotonnades françaises et indiennes françaises ainsi qu'une grande quantité d'autres articles qu'ils vendront à bas prix, en gros et en détail.

E. LEFEBVRE & FRERE,
25 sept encoignure des rues de Chartres et Conti.

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes a coulé dans la solitude. Ce qui a été ravi de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pensante que elle des cheveux. Pour parer à ces inconvénients, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il était nouvelle de tête et les favoris; il empêche les cheveux de grisonner, et leur conserve leur souplesse, leur lustre et leur beauté naturelle. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que des propriétaires, de montrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.

Lisez la liste suivante:

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêche les cheveux de tomber, mais les fait pousser dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.
Section St-George, No. 86, 5e rue Nord.
John P. Ingliss—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st.
John S. Furey, —101 Spruce st.
Hugh Macarty,—243 South Third.
John Gord Sr.—123 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui persistent à porter perruque pourrait peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P Inglies, John S Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.

ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentés les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agens pour l'Amérique et Fletcher Sr., près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York; et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

LA société existante sous la raison de VILLATTE & TOLEDANO, est ce jour dissoute par consentement mutuel. Messrs. VILLATTE & LEBLANC sont chargés de la liquidation des affaires de la dite société.

Nlle. Orléans, 11 octobre 1838.
E. VILLATTE,
11 oct W. S. TOLEDANO.

LES soussignés ont formé ce jour, une société sous la raison de VILLATE & LEBLANC, et continueront les affaires de groceries et commission, au magasin No. 56, Vieille Levée.

Nlle. Orléans, 11 octobre 1838.
E. VILLATTE,
11 oct A. LEBLANC.

LES soussignés offrent à vendre leur fond de COMESTIBLES en entier, consistant en un assortiment général de ces articles; aussi, les étagères, pipes permanentes, et tous les accessoires. On accordera pour le tout un crédit libéral. Si d'ici au 20 de ce mois on ne vend pas à l'amiable, le fond en entier sera mis à l'encan par MM. Hewlett & Cenas.

FEUCH & DUPLESSIS,
11 oct—9 No. 24, Vieille Levée.

Clay et Clark,

Plombiers de maison et de navire.

No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.

Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars 6m3ps

Clay et Clark,

Fabricans de tuyaux de plomb.

No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, de diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 4 pouces.

Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3ps

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE.

Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

ON exécute CARTES, PLANS et DESSINS CIRCULAIRES de MARCHANDS, CARTES D'AFFAIRES et D'ADRESSES, de toutes sortes; BILLETS D'ENTERREMENT, ETIQUETTES D'APOTHICAIRES et de DROGUISTES; CHECKS de banques; Reçus de CHARRETIERS, &c. &c. &c.

Le tout imprimé et exécuté avec promptitude et à des prix modérés par HOUGUENAGUE, Directeur.
28juil 2

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—101 caisses reçues par le barque Henry et à vendre par
R O HOBBS,
2 oct—1m 12, rue de la Douane

LES soussignés ont en main, les articles suivans qu'ils vendront à bon marché et à des termes accommodans, savoir:

100 quarts de barriques vin de Malaga, 50 dito Madère, 6 pipes dito; 5 pipes excellent genièvre de Hollande, 200 caisses tabac à chiquer, 250 milliers cigares de la Havane, 20 caisses fusils de munition, 600 meules, 75 barils plâtre calciné, 25 balles sacs en jute, &c. J. A. BARELLI & Co.
12 oct 61, rue de la Commune.

ENTREPOT DE VOITURES DE LA LOUISIANE—No. 46 et 48, rue Royale—Les soussignés invitent respectueusement les habitans et autres à venir examiner leur grand assortiment de VOITURES, récemment reçues et à vendre à leur établissement. 11 oct—9 H. BEACH & Co.

GRAISSE—400 barillets graisse prime et 250 do do de seconde qualité, en magasin et à vendre par 9 oct LAYET & AMELUNG.